

EPINAL

QUEL POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ?

> PROPOSITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENR
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (ZAER)

DOSSIER DE CONCERTATION

Mise à disposition du 26 janvier au 02 février 2024



Identification de ZAER communales

- ▶ **Des enjeux écologiques et énergétiques à relever > Un nécessaire développement des ENR**
(des objectifs de production des ENR fixés à atteindre rapidement)
- ▶ **Loi APER 10/03/2023 relayée par une demande préfectorale : Possibilité pour chaque commune de proposer des ZAER (délai > fin février)**
- ▶ **Un calendrier serré mais la volonté de la municipalité de concerter la population :**
 - Une réunion publique, suivie d'une semaine de mise à disposition (du 26/01 au 02/02/2024)
 - Puis proposition en Conseil municipal du 15/02 *(prise en compte des retours issus de la concertation)*
- ▶ **L'occasion d'un échange collectif et élargi sur le potentiel de développement des ENR à Epinal**
(marges de manœuvre pour une massification des ENR et possibilités à l'échelle des particuliers)

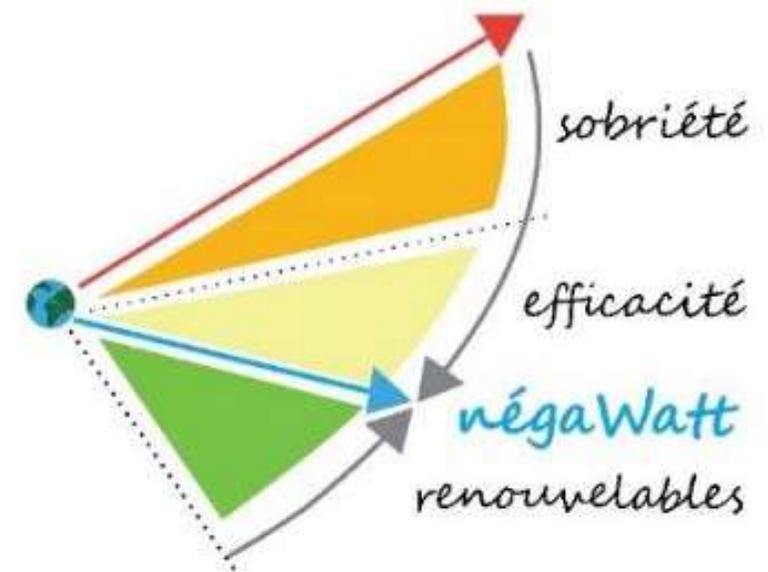
CONTEXTE LOCAL

La situation sur le territoire
de la CAE et à Epinal



Un projet de territoire à énergie positive

- ▶ L'autonomie énergétique en 2050
et **46%** en 2030
- ▶ Une stratégie du SCoT des Vosges Centrales
mise en œuvre par la CA d'Epinal et la CC Mirecourt-
Dompierre dans le cadre du **Plan Climat-Air-Énergie**



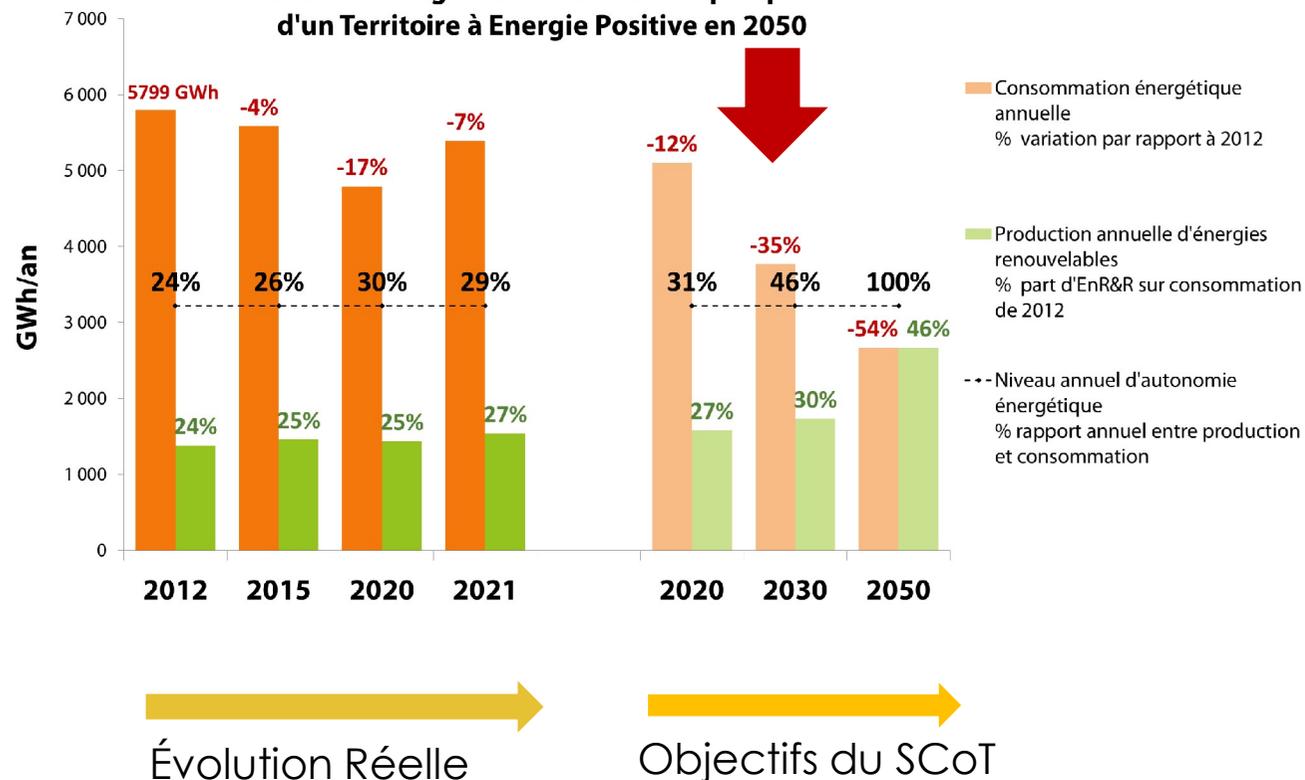
Un projet de territoire à énergie positive

- L'autonomie énergétique en 2050 et **46%** en 2030
- Une stratégie du SCoT des Vosges Centrales mise en œuvre par la CA d'Epinal et la CC Mirecourt-Dompaire dans le cadre **du Plan Climat-Air-Énergie**

Pour information:

- 5ha de PV produit 7,5 GWh/an
- 1 éolienne produit 6 GWh/an

Evolution de l'autonomie énergétique territoriale du SCoT des Vosges Centrales dans la perspective d'un Territoire à Energie Positive en 2050



Un projet de territoire à énergie positive

- ▶ La volonté politique de maîtriser le développement des projets d'ampleur territoriale :

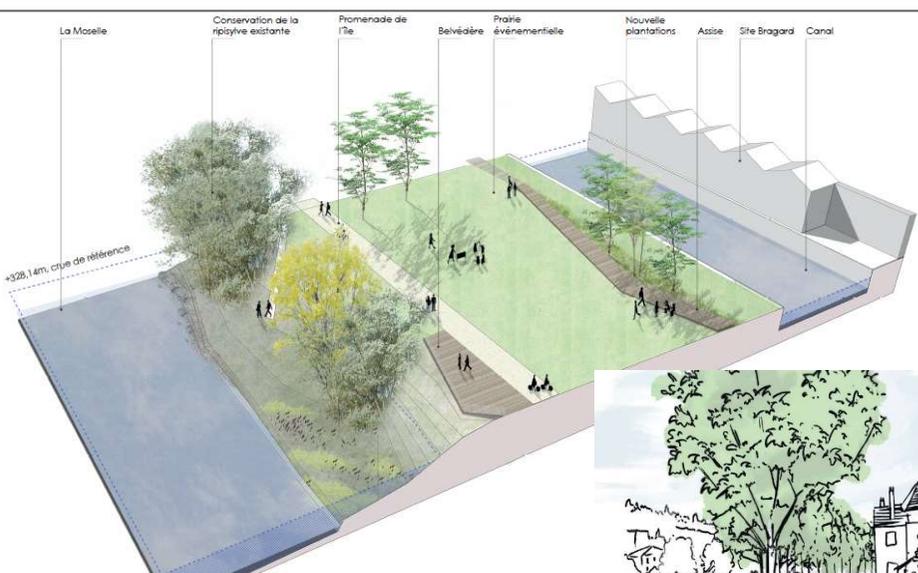
« Oui aux énergies renouvelables, mais pas n'importe où, pas n'importe comment. »

- ✓ En concertation avec les communes et les citoyens
 - ✓ En associant les communes et les citoyens à l'investissement et à la gouvernance
 - ✓ En permettant des retombées économiques plus équitables pour les collectivités et ainsi pouvoir soutenir la transition énergétique pour tous les acteurs du territoire
- ▶ La SEM TERR'ENR créée pour défendre ces ambitions



Des projets en développement à Epinal

► Par la Ville d'Epinal : NPRU Champ du Pin : un écoquartier, laboratoire urbain durable



Chiffres clés:

- 1,5 ha d'espaces de convivialité créés et requalifiés
- 6 500 m² de surface végétalisée créée
- 4 000 m² de voiries créées et requalifiées
- 1,3 km de voie verte créée
- 1,2 km de berges requalifiées

Des projets en développement à Epinal

► Par la Ville d'Epinal : NPRU Champ du Pin

Des projets photovoltaïques

LES ARCHIVES

NOUVEAU LIEU CULTUREL
DE CONSERVATION ET DE VALORISATION



En toiture de l'ensemble des immeubles qui vont être rénovés appartenant à Epinal Habitat, via la SEM TERR ENR

- **Opération portée par la CAE** : L'hydrolienne PEBA est louée par la CAE avec rachat de l'électricité produite pour de l'autoconsommation répartie sur les équipements communautaires (gymnase Lopicque, Conservatoire et autres ...)



Des projets en développement à Epinal

► Par la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

Des premières réalisations :

Ex: Maison de l'habitat et du Territoire



Des projets à venir en photovoltaïque :

Par exemples :

- Pose de panneaux sur le bâtiment de la Patinoire de Poissompré
- Installation sur le parking relais sur la zone commerciale des Terres Saint-Jean
- Des ombrières sur le parking du Port
- Mais aussi : la BMI, le Pôle Petite Enfance, le Centre des Congrès et le futur auditorium de la Louvière.

I. POUR UN DÉVELOPPEMENT DES ENR À GRANDE ÉCHELLE :

PROPOSITION DE ZAER POUR EPINAL



Proposition de ZAER pour Epinal

- ▶ Loi APER / Une demande préfectorale > Possibilité pour chaque commune de proposer des ZAER
- ▶ Les ZAER permettent :
 - D'identifier le potentiel de développement communal par type d'ENR
 - De faciliter l'émergence de projets par la localisation de zones les plus favorables à leur implantation
- ▶ Après examen en Conseil municipal, les proposition de ZAER devront être transmises par la Commune à l'Etat (un référent territorial), la CAE et au SCOT d'ici fin février 2024 pour détermination d'un zonage départemental

Quelles sont les types d'énergies concernés ?



> LESQUELLES DANS UN ZONAGE À PRIVILÉGIER ?

Des obligations pour certains projets de production EnR



Ombrières photovoltaïques

Sur parkings existants :

- ombrières sur au moins 50% de la surface (délais au 01/07/2026 pour les parkings de + de 10 000m² et 01/07/2028 pour les parkings entre 1500 et 10 000m²).

Sur parkings neufs à partir de 500m² :

- ombrières sur au moins 50% de la surface (délai au 01/05/2023)



Photovoltaïque sur « petites » toitures

Sur bâtiments existants : seuil d'assujétissement de 500 m².

- Procédé de production ENR solaire avec délai de mise en conformité au 01/01/2028.

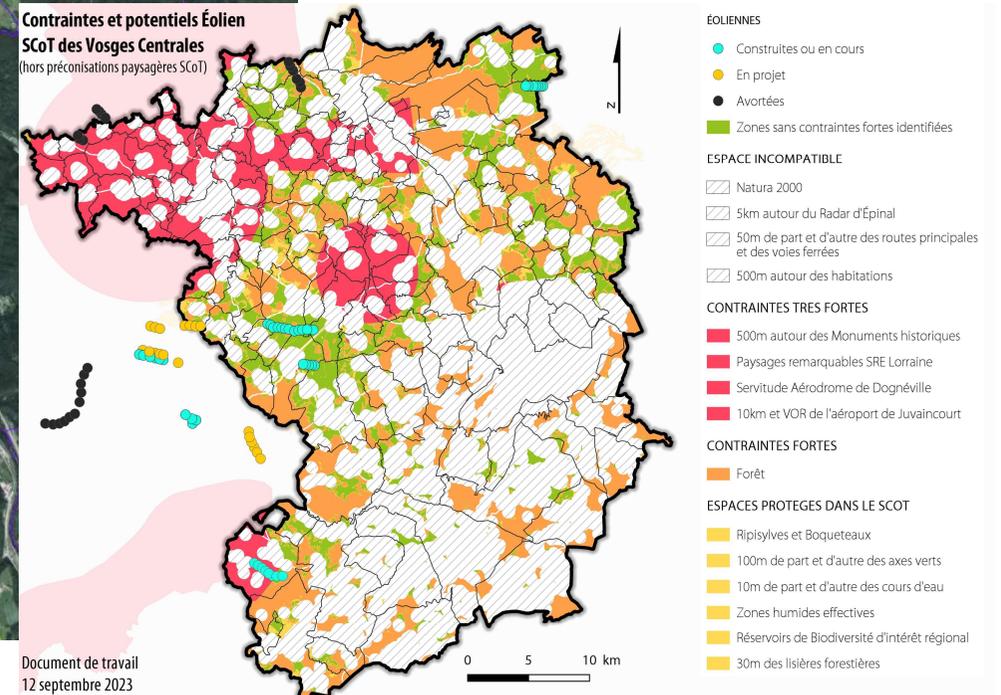
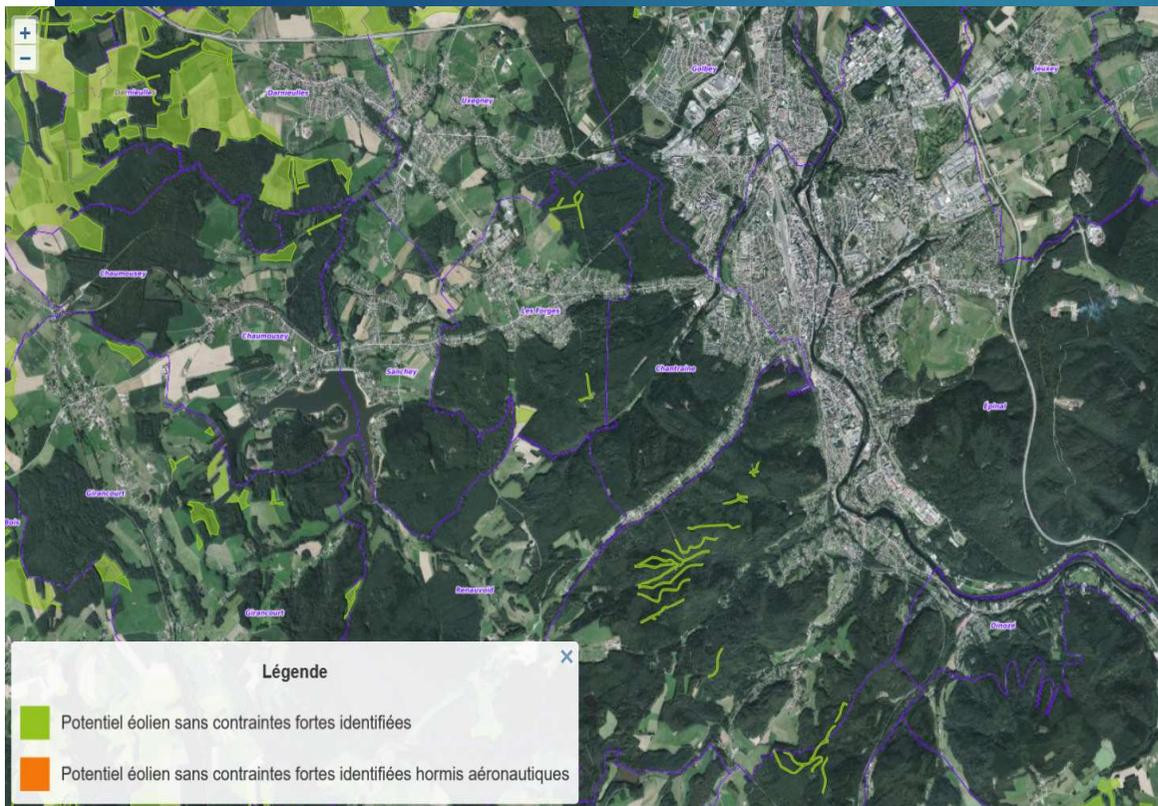
Sur bâtiments neufs : seuil d'assujétissement de 500 m².

- Procédé de production ENR solaire avec délai de mise en conformité en 3 temps: 30% au 01/07/2023, 40% au 01/07/2026 et 50% au 01/07/2027



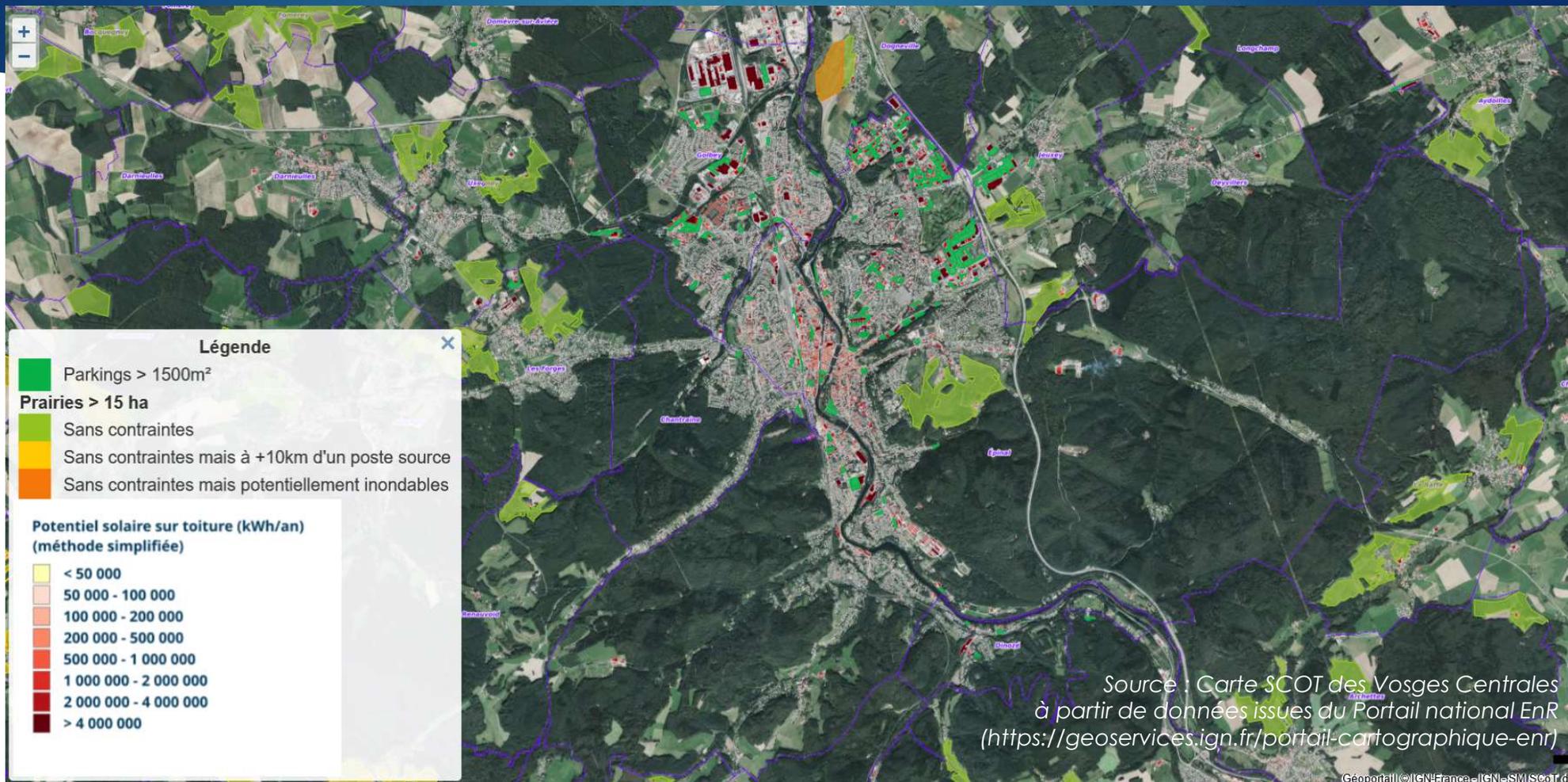
sur toitures tertiaires ou industrielles

Epinal – Potentiel : L'éolien

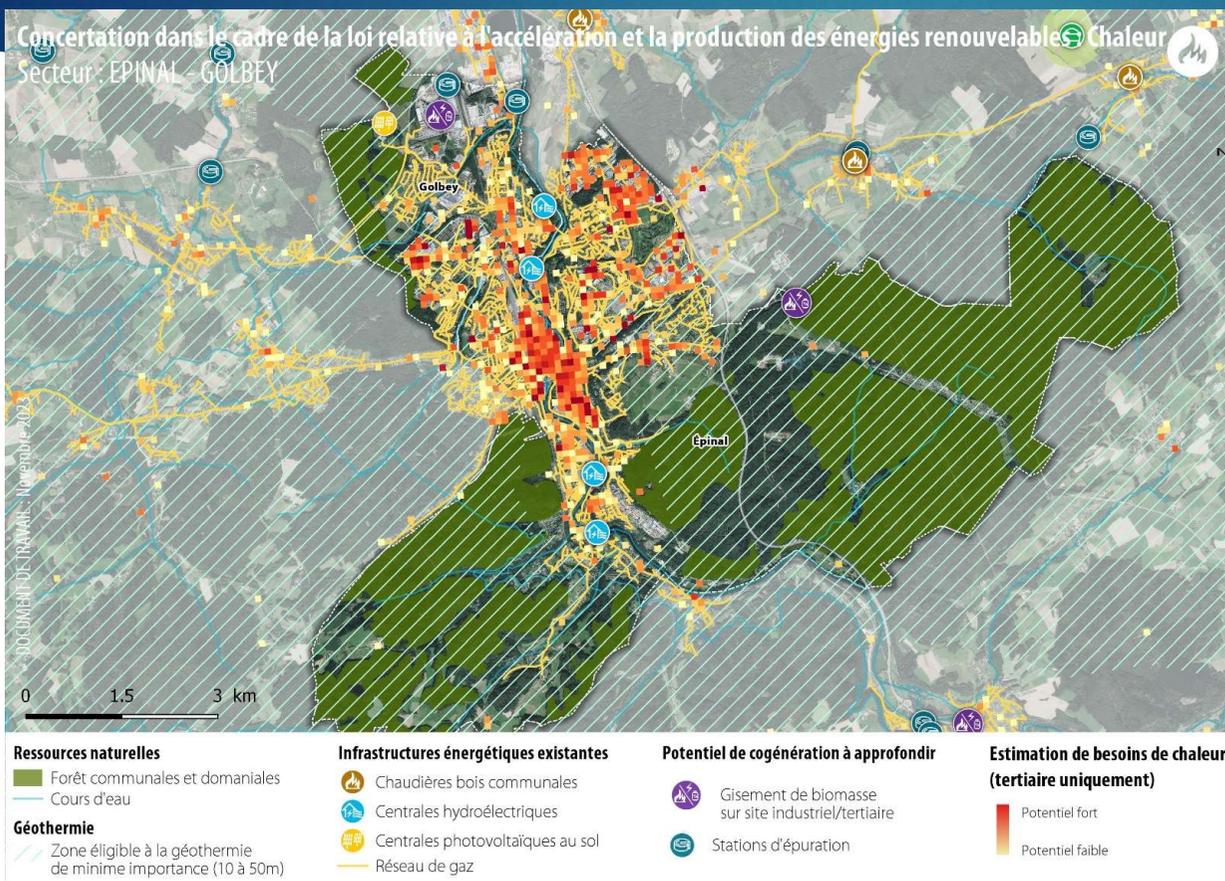


Source : Cartes produites par le SCOT des Vosges Centrales à partir de données issues du Portail national EnR (<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>)

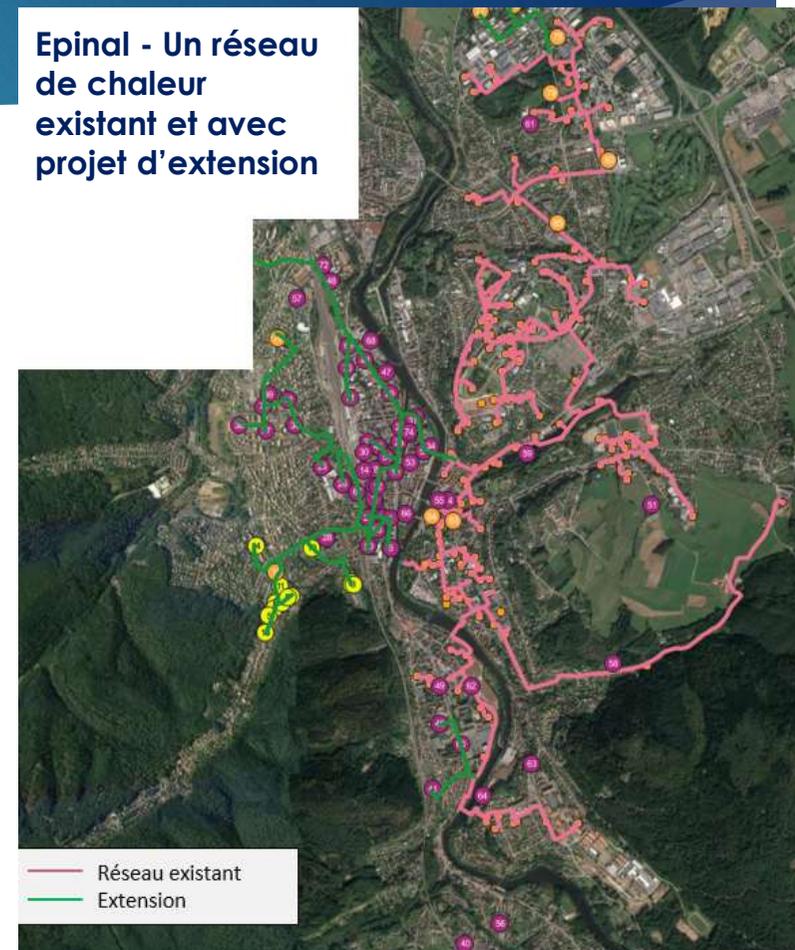
Epinal - Potentiel : Le Photovoltaïque (sur sol et toitures)



Epinal – Potentiel : Réseau de chaleur urbaine



Epinal - Un réseau de chaleur existant et avec projet d'extension



Source : Carte SCOT des Vosges Centrales à partir de données issues du Portail national EnR

EPINAL – D'autres potentiels

► Géothermie / Aquathermie

Des potentiels à l'échelle communale mais devant être précisés au cas par cas en fonction des sites et des projets

► D'autres sources d'énergies renouvelables potentielles

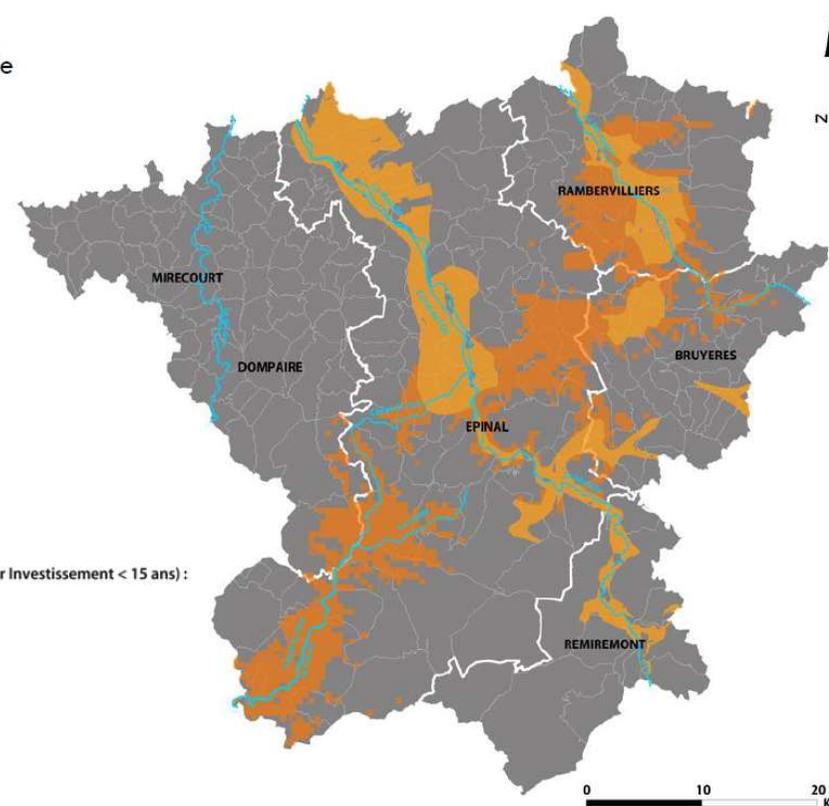
Absence de données ou des sujets en cours d'étude / approfondissement avant développement de projets éventuels (ex: hydroélectricité)

Zone d'intérêt pour l'aquathermie de faible profondeur

A noter : la géothermie verticale est possible partout

Zone d'intérêt pour l'aquathermie de faible profondeur (= Temps de Retour sur Investissement < 15 ans) :

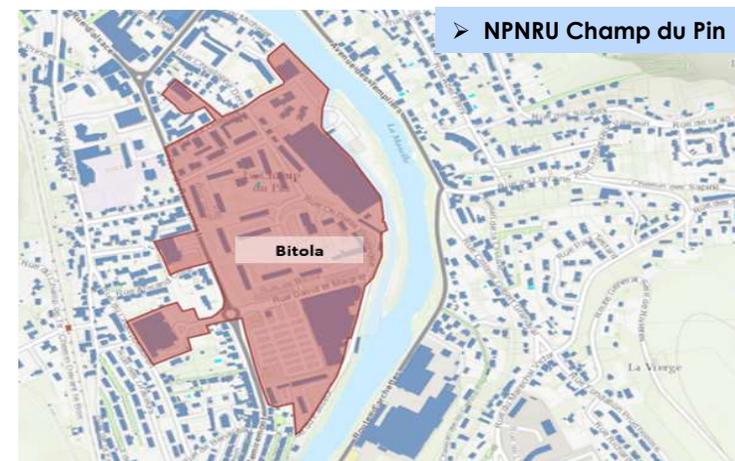
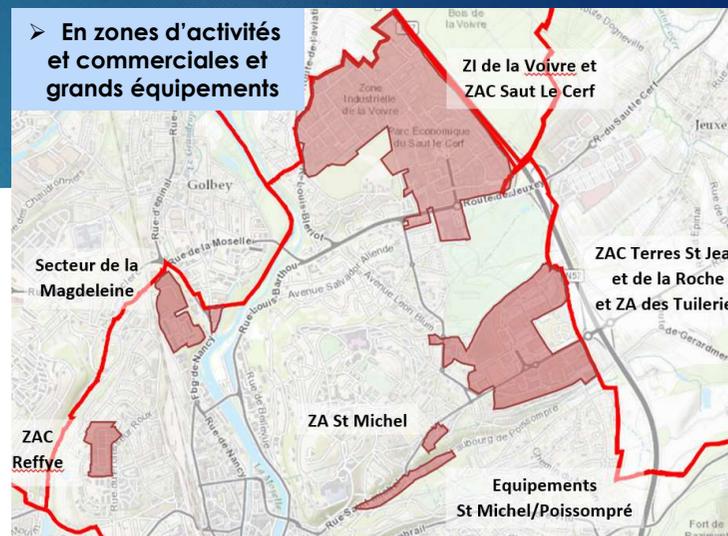
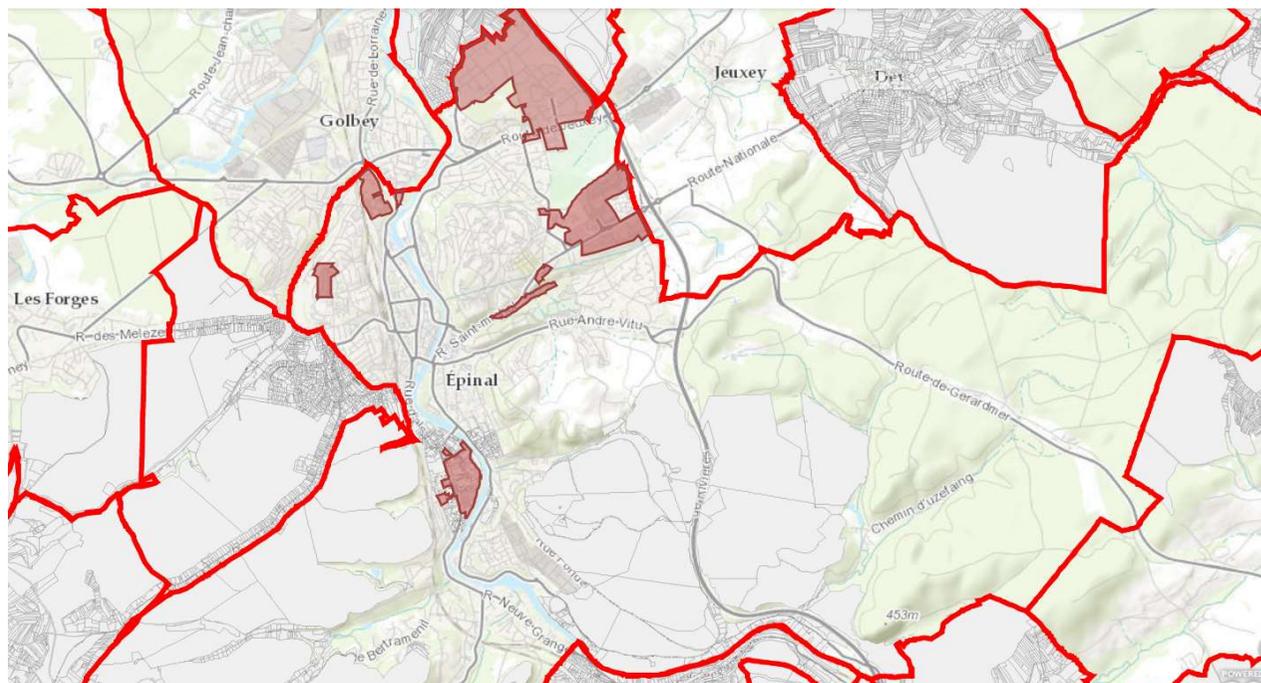
- Intérêt pour les Grès du Trias Inférieur
- Intérêt pour les alluvions
- Principaux cours d'eau



Source : Carte SCOT des Vosges Centrales à partir de données issues du Portail national EnR (<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>)

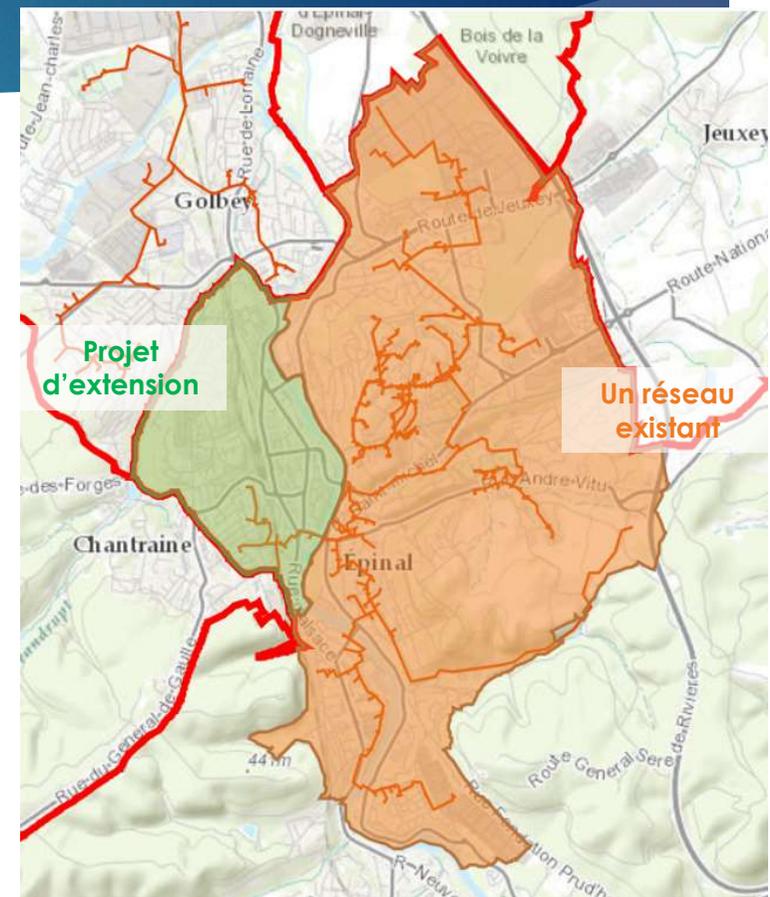
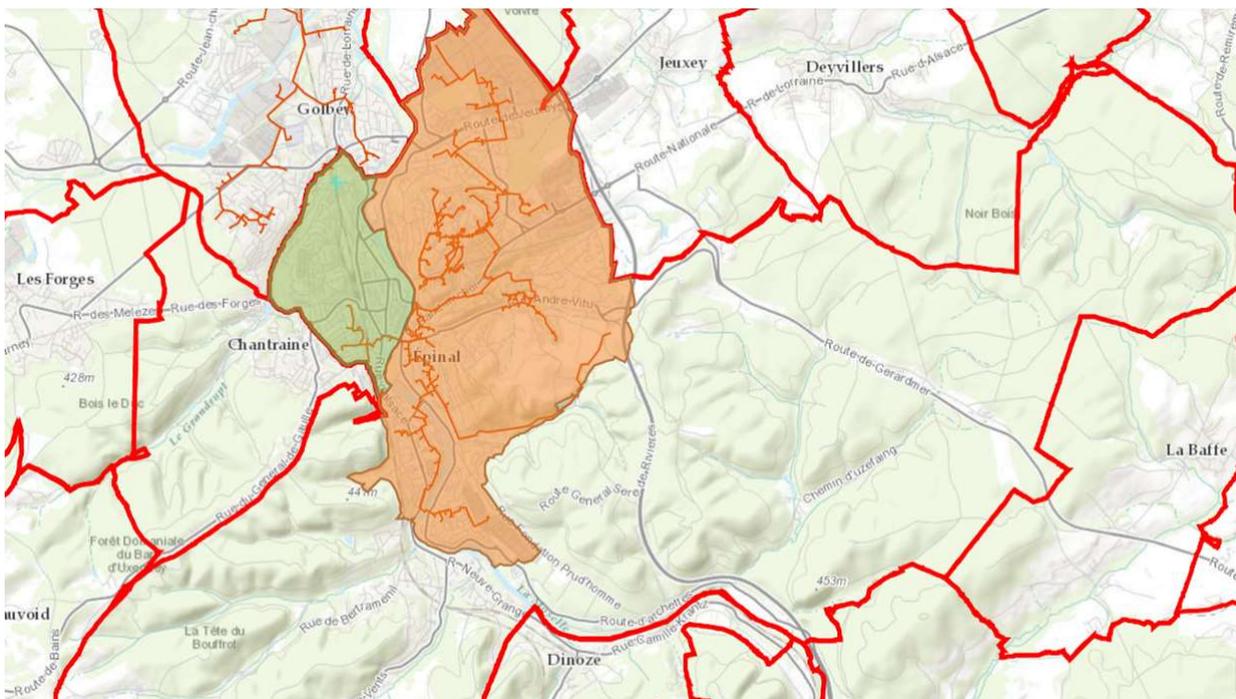
Deux ZAER proposées

▶ UNE ZAER PHOTOVOLTAÏQUE (sur sol et toitures) :



Deux ZAER proposées

► UNE ZAER « RESEAU DE CHALEUR URBAIN »



Deux ZAER proposées

► CONCERTATION

Deux possibilités pour faire part de vos avis ou observations à la collectivité :

- Depuis le site Internet de la Ville d'Epinal, du 26 janvier 2024 au 2 février 2024, mise à disposition du document de synthèse relatif à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées pour le territoire communal avec accès à un formulaire pour formulation d'avis ou commentaires
- Via une consultation en mairie des documents mis à disposition durant cette même période (Maison de l'Environnement et du Développement Durable - 12 Rue Raymond Poincaré à Epinal), où un registre est ouvert pour le recueil également des avis et observations du public.

II. VERS UN DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES À L'ÉCHELLE DU PARTICULIER

ACCOMPAGNEMENT
ET AIDES



Pour le développement des EnR à l'échelle du particulier

- ▶ **En premier lieu : Envisager une rénovation de l'habitat**

Objectif : Réduire les consommations énergétiques

(ex : meilleure isolation, réduction des ponts thermiques, reconfiguration des bâtiments ...)

- ▶ **Dans un 2^e temps : Possibilité d'installer des dispositifs de production EnR**

Des demandes d'autorisation d'urbanisme à solliciter selon les projets

Dispositifs d'accompagnement à la rénovation

► EPINAL AU CŒUR

Bilan de la première OPAH (2018-2013)

169 logements ont bénéficié d'aides de l'OPAH-RU

35 immeubles entièrement rénovés

Plus de 100 logements vacants remis sur le marché

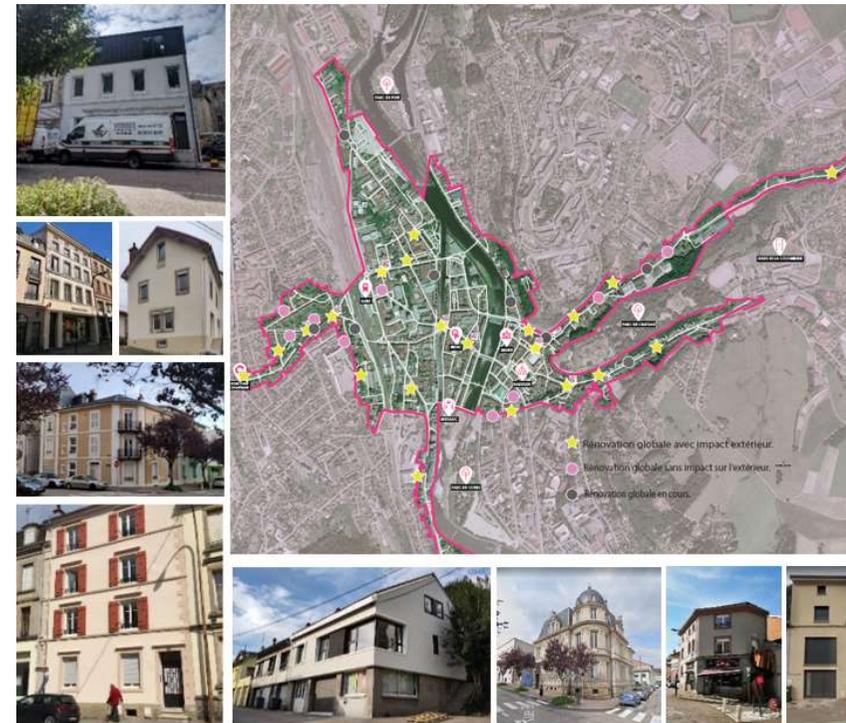
Un gain énergétique moyen de 56% (contre 35% préconisés par l'ANAH)

8 635 923 € de travaux TTC engagés

avec 85% d'entreprises situées dans la Communauté d'Agglomération

Objectifs de la nouvelle OPAH (2024-2028)

- Un objectif de 363 logements rénovés, dont 100 logements vacants remis sur le marché
- Des aides spécifiques pour créer des logements de qualité et éviter l'étalement urbain : création d'espaces extérieurs, d'ascenseurs, suppression d'annexes...
- Une action renforcée sur les copropriétés, gisement d'économies d'énergies majeur, avec l'accompagnement des audits énergétiques
- Plus de 6 millions d'euros d'aides mobilisables sur 5 ans



Dispositifs d'accompagnement à la rénovation

- ▶ Egalement, la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Pour les logements hors périmètre prioritaire de l'OPAH-RU

Différents dispositifs mobilisables, parfois cumulables : MaPrimeRénov', CEE, chèques énergie, éco-PTZ, TVA à taux réduit...

Aides locales : OPAH Cadre de Vie, prime logement vacant, aide isolants biosourcés.

- **L'expertise de la Maison de l'Habitat du Territoire et ses Conseillers France Rénov' :**



1 avenue Antoine DUTAC
88000 EPINAL

Contact : Par téléphone : 03 29 81 13 40 - Du lundi au vendredi, 9h/12h30
Sur rendez-vous: Du lundi au vendredi, 14h/17h30
Mail : habitat@agflo-epinal.fr

